



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Îles du mardi 29 octobre 2019 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Marlène CHIASSON (secondaire)	Messieurs	Jean CORMIER (EHDA)
	Isabelle CUMMINGS (CES* 3)		Sony CORMIER (CES 7)
	Francine CYR (présidente)		Joël CUMMINGS (primaire)
	Huguette REID (CES 8)		Bernard RICHARD (CES 1)
	Annie VIGNEAU (CES 6)		Sylvain VIGNEAU (CES 4)

*CES = circonscription électorale scolaire

formant le quorum requis (7 sur 11).

Est absent :

Monsieur Jules RICHARD (CES 2)

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

- Cinq (5) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Marlène Chiasson, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2019;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Représentation au sein du conseil d'administration de la garderie Les Élymes;
5. Autorisation de financement dans le cadre du projet de garderie Les Élymes;
6. Représentation au sein du conseil d'administration du CAP;
7. Projet de loi 40;
8. Autorisation de contrat en orthophonie;
9. Contrats de déneigement;
10. Contrat d'asphaltage;
11. Correspondance;
12. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
13. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-090)



2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2019

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par madame Annie Vigneau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2019 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-091)

3. Période de questions-commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

4. Représentation au sein du conseil d'administration de la garderie Les Élymes

Il est proposé par monsieur Sony Cormier, appuyé par monsieur Joël Cummings, que la Commission scolaire des Îles dépose une demande à la Société de développement communautaire des Îles-de-la-Madeleine afin de devenir membre constituant de l'OBNL. Ce faisant, la Commission scolaire des Îles deviendra administrateur et partie prenante de la garderie Les Élymes. La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, sera désignée comme représentante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-092)

5. Autorisation de financement dans le cadre du projet de garderie Les Élymes

Il est proposé par monsieur Jean Cormier, appuyé par monsieur Sony Cormier, que la Commission scolaire des Îles investisse un montant de 20 300 \$ pour la mise en place de la Garderie Les Élymes et investisse un montant total de 40 000 \$ pour les trois premières années d'opération de la garderie, soit 14 000 \$ pour l'année 1 et 13 000 \$ par année, pour les deux années suivantes.

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, sera autorisée à signer les documents relatifs à cette autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-093)

6. Représentation au sein du conseil d'administration du CAP

Il est proposé par monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par monsieur Sony Cormier, que monsieur Éric Poirier, animateur à la vie étudiante à l'École polyvalente des Îles, soit délégué pour représenter la Commission scolaire des Îles au sein du conseil d'administration du Centre d'activités physiques (CAP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-094)

7. Projet de loi 40

Attendu que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

Attendu qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Attendu que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Attendu que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;



Attendu que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Attendu que le conseil des commissaires d'une commission scolaire constitué de commissaires élus et de commissaires parents a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Attendu que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

Attendu que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Attendu que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

Considérant le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi 40 le 1^{er} octobre 2019;

Considérant que l'éducation au Québec est l'assise du développement régional et de la communauté;

Considérant l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

Considérant qu'à la lecture du projet de loi 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

Considérant que la tenue des États généraux sur l'éducation remonte à 1995-1996 et qu'après un quart de siècle, la collectivité québécoise est en droit d'être consultée sur les enjeux de la persévérance et de la réussite scolaires;

Considérant que la priorité de la population est l'amélioration de la qualité des services aux élèves, selon les résultats d'un sondage mené par la firme SOM, du 24 au 29 septembre 2019 auprès de 1 119 répondants, concernant la gouvernance du réseau scolaire et les priorités des Québécois en éducation;

Considérant qu'une remise en question des structures démocratiques est prématurée alors que le gouvernement n'a pas modernisé le processus de participation citoyenne notamment par la simultanéité des élections municipales et scolaires ou par l'introduction du vote par Internet;

Sachant ce qui précède, IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Huguette Reid, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Îles demande au Gouvernement du Québec :

- de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;



et mandate le secrétaire général de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur;
- aux députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Îles;
- à monsieur Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- aux présidents des commissions scolaires du Québec;
- au maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- au président de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine;
- à la présidente du Centre de femmes La Sentinelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-095)

8. Autorisation de contrat en orthophonie

Conformément à l'article 16 de la LGCE pour l'octroi d'un contrat à une personne physique, il est proposé par monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par madame Marlène Chiasson, que la Commission scolaire des Îles accorde un contrat de 21 500 \$ à madame Anne-Sophie Solomon, orthophoniste, pour la période du 14 octobre 2019 au 20 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-096)

9. Contrats de déneigement

À la suite des soumissions reçues, il est proposé par monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par madame Huguette Reid, que la Commission scolaire des Îles accorde les contrats de déneigement et de déglacage des entrées et stationnements des établissements scolaires pour les années 2019-20, 2020-21 et 2021-22 aux entrepreneurs suivants, selon les montants indiqués, taxes en sus :

Entrepreneurs	Établissements	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<i>Renaud & frères inc.</i>	Aux Iris	4 900 \$	5 100 \$	5 300 \$
<i>Construction A.J.C. inc</i>	Centrale	6 475 \$	6 475 \$	6 475 \$
<i>Jonathan Cyr</i>	NDSC	4 100 \$	4 310 \$	4 400 \$
<i>Entreprises Larebel inc.</i>	Saint-Pierre	14 444 \$	14 888 \$	15 333 \$
<i>Gilles Noël</i>	Stella-Maris	3 450 \$	3 450 \$	3 450 \$
<i>Entreprises Larebel inc.</i>	Polyvalente/EDA	19 700 \$	20 350 \$	21 000 \$
<i>Renaud & frères inc</i>	Entrées Polyvalente	16 090 \$	N/A	N/A
TOTAL		69 159 \$	54 573 \$	55 958 \$

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, sera autorisée à signer les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-097)

10. Contrat d'asphaltage

Il est proposé par monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par madame Annie Vigneau, d'accorder à P&B Entreprises ltée le contrat pour les travaux d'asphaltage à l'École polyvalente des Îles au montant de 47 616,00 \$ (taxes en sus).

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, sera autorisée à signer les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-098)



11. Correspondance

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, en lien avec la détection de présence de plomb dans l'eau.

12. Période de questions-commentaires du public

- Présentation, par monsieur Luc Chevrier, psychologue, et madame Charlène Deraspe, psychoéducatrice, de l'équipe psycho-sociale de l'École polyvalente des Îles et d'un projet auprès des élèves prévu se dérouler en novembre et portant sur l'anxiété;
- Question en lien avec la signalisation dans le stationnement de l'école Stella-Maris de Fatima.

13. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-099)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général